

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DECISIONS DU MAIRE**

**NOVEMBRE 2017**

DEC_2017_21	FIXATION_DES_TARIFS_SÉJOURS_SPORTIFS_JEUNES_ HIVER_2017/2018	1-2
-------------	---	-----

**N° DEC\_2017\_21****DÉCISION DU MAIRE****Le Maire,**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 62 du Conseil municipal du 28 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs au Maire,  
Vu la délibération n° 24 du Conseil municipal du 21 mars 2016 portant modification technique de la délibération n° 62 du 28 septembre 2015,  
Considérant la nécessité de fixer les tarifs des séjours jeunes pour l'hiver 2017/2018,  
Considérant qu'il relève notamment de la compétence du Maire, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, de fixer les tarifs,

**DÉCIDE****Article 1 :**

De fixer pour le séjour ski jeunes à Chamonix du 27 au 29 décembre 2017, les tarifs suivants :

- pour les habitants de Chenôve : 175 €
- pour les extérieurs : 201 €

**Article 2 :**

De fixer pour le séjour ski/surf jeunes à Bellevaux du 10 au 13 février 2018, les tarifs suivants :

- pour les habitants de Chenôve : 182 €
- pour les extérieurs : 209 €

**Article 3 :**

De fixer pour le séjour de ski/surf jeunes à Bellevaux du 15 au 18 février 2018, les tarifs suivants :

- pour les habitants de Chenôve : 182 €
- pour les extérieurs : 209 €

**Article 4 :**

De fixer les modalités de paiement pour les trois séjours précités comme suit :

- un acompte équivalent à 30% du prix du séjour devra être réglé lors de l'inscription,
- le versement du solde s'effectuera dans le délai indiqué sur la facture et au plus tard une semaine avant le départ,
- les modes de paiements acceptés pourront être sous forme de numéraires, chèques bancaires et chèques vacances.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Communication sera donnée au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète de la Côte d'Or, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports, des Loisirs et de la Jeunesse.

Fait à CHENÔVE,



Signé par : Thierry FALCONNET  
Date : 15/11/2017  
Qualité : Maire